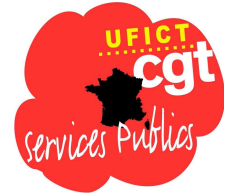




Fédération CGT des Services Publics  
Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex  
Tél : (+33) 01 48 18 83 74 – Fax : (+33) 01 48 51 98 20  
Site : [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr) - e mail : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr)



## **UN SPORT POUR TOUTES ET TOUS PARTOUT LE MODELE D'ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE EST MENACE STOP A LA PRIVATISATION, A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC, CODE DU SPORT**

Après plusieurs années de remise en cause du modèle d'organisation du sport en France, l'Etat entend précipiter la destruction du modèle sportif national.

Le travail gouvernemental de sape de l'ensemble des valeurs fondamentales de la société n'épargne pas les activités physiques et sportives. Les références sociales, éducatives, de santé, émancipatrices, liées aux services publics du sport sont mises en cause par les puissances d'argent.

### **S'APPROPRIER LE BIEN PUBLIC**

L'appétit des groupes financiers et des sectateurs du capital ne s'arrête pas aux télécommunications, la poste, EDF, GDF, SNCF, les ports, la santé, les retraites etc.

Le patronat s'attaque également aux services publics du Sport et des APS. Combien de mises en Délégation de Service Public d'établissements, piscines, gymnases ? Les groupes privés ne manquent pas d'appétit : Vert Marine, Récréa, UCPA, Bouygues etc....

### **RETIRER LES MOYENS AUX COLLECTIVITES**

Dans le même temps, la politique du gouvernement actuel affaiblit les collectivités territoriales en les privant non seulement des moyens financiers nécessaires, mais aussi de leur pouvoir de décision politique. Ce sont elles qui jouaient jusqu'à présent un rôle essentiel dans l'investissement des équipements publics pour la pratique des APS.

- 1) Réforme des collectivités locales
- 2) Suppression de la taxe professionnelle

La machine de destruction gouvernementale affaiblit les services de l'Etat par la mise en œuvre de sa politique Réforme Générale des Politiques Publiques. Ce qui se traduit par la fermeture des CREPS, la privatisation de l'INSEPS, le transfert vers le privé du service public de formation, la suppression de postes de professeurs d'EPS.

La collusion du gouvernement actuel avec le patronat ruine l'avenir du modèle d'organisation du sport et des APS en France.

Le lobbying actif des syndicats patronaux a pour objectif la casse d'un modèle d'organisation des APS, garant de l'accès de tous les citoyens aux pratiques sportives, pour lui substituer un système ultra libéral par nature inégalitaire qui exclura de fait de la pratique ceux qui n'auront pas les moyens de payer.

Les couches sociales en difficulté seront les premières touchées. Les enfants en seront les premières victimes.

### **CASSER LE CODE DU SPORT**

Pour le tandem gouvernement-patronat, le code du sport est trop contraignant. Qu'à cela ne tienne, un groupe de 50 députés de l'UMP vient de déposer le projet de loi « Cochet » qui revisite le code du sport pour l'adapter aux besoins de la cause. Cette loi, si elle était votée, tirerait vers le bas le niveau des qualifications professionnelles exigées pour l'encadrement des activités de loisir actif dans les structures à but lucratif. L'objectif étant de « libérer » le secteur marchand par le biais d'allègements réglementaires propres en matière d'encadrement des publics. Le contrôle de l'Etat sur la formation des encadrants et leurs conditions d'exercice professionnel les gêne. Voilà qui aggraverait encore les conditions de travail d'un encadrement professionnel déjà exploité dans les conditions actuelles.

## **ADAPTER LA FORMATION AUX INTERÊTS PARTICULIERS DES ENTREPRISES**

C'est pourquoi ils demandent l'agrément par l'Etat de brevets d'animateurs adaptés à leurs besoins et qui seront formés par leurs propres structures de formation. Ainsi ils disposeront de personnels de faible niveau, sous payés, pouvant passer du service au bar, à l'animation par exemple de séances de gym-aquatique avec 50 personnes dans l'eau.

## **BRADER LA SECURITE DU PUBLIC**

Faire de l'argent sur le client, mais ne pas en dépenser pour la sécurité. Là encore, la coalition infernale demande un cadre réglementaire vidé de sa substance pour les piscines d'hôtels, campings, centres aquatiques ludiques, en s'appuyant sur les nouvelles normes européennes qui permettent au gestionnaire d'établissement d'évaluer lui-même les risques. Cela pourrait aller jusqu'à la pose d'un panneau d'information indiquant que la piscine n'est pas surveillée.

## **CASSE DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION**

Le gouvernement retire les moyens au service public de formation. Dans le même temps, il ouvre en grand les portes aux officines privées de formation qui prennent en charge les Brevets Professionnels Jeunesse Education Populaire et Sports (BPJEPS).

## **FILIERE SPORTIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

La réforme de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ne répond pas aux attentes des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Le gouvernement refuse actuellement de rédiger les décrets d'application, suite à l'avis favorable des organisations syndicales et des employeurs au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) lors du débat concernant la filière sportive en séance plénière. L'avis du CSFPT fait suite à de nombreuses réunions en formation spécialisée (FS 2 et FS 3), donc à un travail de concertation et de dialogue social. Tout cela doit se traduire par des textes réglementaires.

## **RASSEMBLONS-NOUS AUTOUR DE L'INTERÊT GENERAL**

Les éléments de convergence existent aujourd'hui entre les divers acteurs (liste ci-dessous) de l'organisation du sport au service de la population sur la base de l'intérêt général afin d'organiser une grande manifestation nationale de défense du modèle d'organisation des activités physiques et sportives.

Les Professeurs d'EPS

Les encadrants professionnels des structures proposant des activités sportives et de loisir actifs (*clubs associatifs et des structures commerciales*).

Les enseignants des CREPS

Les étudiants de la filière STAPS

Les Maire et élus territoriaux

Les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat au sport

Les ATOS

Les CTAPS, ETAPS, OTAPS, et agents des services des sports

Les citoyens usagers des services publics du sport

Les clubs sportifs qui œuvrent au plus près de la population et qui défendent la conception du sport accessible pour tous, en opposition au sport spectacle et business

Les C.E. mettant en œuvre des APS en direction des employés et de leur famille

**Pour toutes ces raisons, la CGT,  
dans l'unité avec d'autres organisations, a décidé d'une journée  
nationale d'action le 20 mai 2010 avec grève et manifestation.**

La journée sera organisée de la manière suivante :

- Rassemblement à **10 heures à la Bourse du travail, rue Charlot à Paris**. Un débat aura lieu sur les différentes problématiques revendicatives.

- **A partir de 14h00, manifestation au départ du ministère des sports vers l'assemblée nationale**. Des demandes d'audiences seront adressées au Ministère des Sports, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la Fonction Publique (DGCL), ainsi qu'aux groupes politiques de l'Assemblée nationale.